BASTIDE DE GIRONDE
Sainte-Foy la-Grande
Au fil de la Dordogne, porte du Périgord

Juin 2015

Il était une Foy

Le journal de Sainte-Foy-la-Grande

Le mot du Maire

Voilà un an déjà que vous nous avez accordé votre confiance pour cette mandature. L'attente est considérable de la part des foyennes et des foyens, nous en avons conscience et nous saurons y répondre.

Notre premier chantier fut budgétaire, c'était une urgence, car la situation était littéralement dramatique, comme vous avez pu le lire dans la presse et comme je vous en ai informé l'année dernière. Pourtant la situation s'améliore, du fait notamment des économies réalisées et de la vente de l'école maternelle Pauline Kergomard à venir. Celle-ci serait donc transférée et regroupée sur le site de l'école Paul Bert. Ce projet permet ainsi la réhabilitation des écoles et le maintien de la crèche en centre-ville, dans le cadre d'une opération financière rentable.

Néanmoins, l'entrée de Sainte-Foy-la-Grande et de Pineuilh en Politique de la Ville doit nous apporter les moyens complémentaires venant des différents services de l'État. Nous y travaillons ardemment mais le nécessaire cofinancement des projets par la Communauté de Communes et la commune nous laisse particulièrement sceptique quant à l'importance des sommes qui nous seront réellement allouées…

Enfin, il est clair qu'en dépit de l'énergie dépensée par l'équipe municipale pour redonner à notre bastide une réelle attractivité, il faudra que l'État adopte une véritable cohérence dans ses choix à l'avenir. Nous avons le triste privilège d'être placé en ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire), en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) ainsi qu'en dispositif Politique de la Ville. Mais attention, ces moyens n'auront d'effet sur l'attractivité de notre bastide que lorsque notre territoire sera désenclavé, par la ligne de TER Bordeaux-Sarlat, qu'il nous faut impérativement rénover (trop nombreux sont les retards et les annulations). Cette rénovation nous positionnera à 40 minutes environ de la métropole de Bordeaux et par-delà à 3 heures environ de Paris. Ce désenclavement passe aussi par une amélioration du réseau routier ; ainsi il nous faut militer pour la déviation Est de Bordeaux qui reliera l'A89 à l'A62… Ce désenclavement est un levier indispensable pour le renouvellement de notre ville et du Pays Foyen.

Dans tous les cas et sur tous ces sujets, soyez sûrs de ma détermination et de celle de mon équipe pour œuvrer sans relâche pour notre bastide, tout en demeurant au plus près de vos préoccupations.

Fidèlement,

Christophe CHALARD

Informations mairie

Coordonnées :

Place Gambetta
33 220 Sainte-Foy-la-Grande
05 57 46 10 84
Fax : 05 57 46 53 77
www.saintefoylagrande.net
mairie@saintefoylagrande.net

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi :
8 h 30 à 12 h 30 et
13 h 30 à 17 h 15
Samedi :
8 h 30 à 12 h 30

Permanence des élus :

Rencontre du lundi au samedi sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Le Maire est à votre écoute en mairie chaque samedi matin.

Directeur de la publication : Christophe CHALARD
Rédaction, conception, impression et diffusion : Mairie de Sainte-Foy-la-Grande
Tirage : 1500 exemplaires
Parution : Juin 2015

Cadre de vie

Nettoyage des rues

L'ensemble de la ville est balayé deux fois par semaine (lundi et jeudi) ; les extérieurs, la gare et le Foirail sont, quant à eux, nettoyés une fois par semaine.

Chaque jour, les agents municipaux balaient sous les arcades ainsi que la rue de la République et la rue Victor Hugo.

Les lanternes de style, elles, viennent d'être lavées.

Enfin, les quais ont retrouvé leur attractivité grâce à un nettoyage qui a permis de dégager les pavés recouverts de boue.

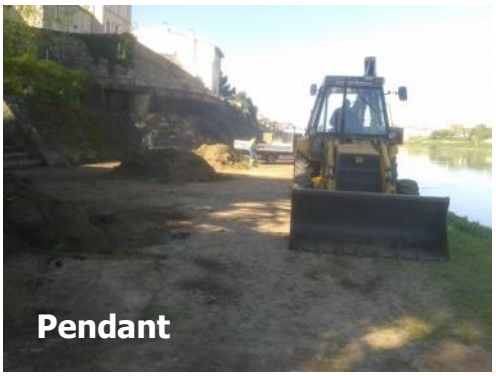

Espaces verts

« Cette année, dans un esprit d'économie, nos massifs se verront plantés de vivaces qui nécessitent moins d'arrosage et sont aussi décoratives. Les suspensions fleuries vont toutefois demeurer.

Quant au désherbage des rues, il permet de lutter contre les herbes folles le long des murs ainsi qu'entre les pavés et les dalles. Nos rues retrouvent ainsi leur aspect. »

Frédéric Khalfi, responsable des espaces verts.

Cimetière de Goubière

En 2005, la commune de Pineuilh envisage l'implantation d'un nouveau cimetière, l'ancien arrivant à saturation. En vue d'une mutualisation, Pineuilh consulte les communes voisines. Seule Sainte-Foy-la-Grande répond favorablement. Saint Philippe du Seignal rejoindra les deux communes en 2014.

Les travaux ont commencé au second semestre 2014 et s'achèveront fin 2015.

Ce que nous ne voulons plus voir dans la bastide !

Si une grande majorité de foyens sortent leurs bacs poubelles en respectant les jours et heures des levées, d'autres sont adeptes du **dépôt sauvage**.

Ce comportement irresponsable contribue à l'image insalubre de notre bastide.

Nos agents municipaux consacrent beaucoup trop de temps au débarrassage de ces ordures. Un temps qui pourrait être consacré à d'autres travaux.

Ce coût supporté par la commune est d'un montant de **370 €** par semaine. Evidemment, nous avons rencontré Monsieur Marty, Président de l'USTOM, à qui nous avons fait part de notre mécontentement et des difficultés entre la périodicité et le type de ramassage dans une bastide.

Voirie & Bâtiments

46 hectares pour moins de 2 400 habitants recensés, la mission des services techniques en charge de l'entretien de la commune pourrait paraître simple au regard de ses voisines plus étendues, rurales ou à vocation résidentielle. Mais l'entretien de la bastide s'apparente plus à celui d'une grande ville qu'à celui d'une commune rurale.

LA VOIRIE

Sainte-Foy-la-Grande, c'est environ 10 km de voies communales qui doivent répondre au double objectif de circulation et de desserte et donc être aménagées en conséquence. Le programme de voirie constitue chaque année une part non négligeable du budget communal et il appartient aux élus de trancher entre contraintes techniques et budgétaires.

La voirie est composée d'un ensemble de réseaux dont la création et l'entretien incombent à différents concessionnaires ou collectivités :

- **Compétence municipale**
  - Eclairage public
  - Sécurité incendie (bornes incendie)
  - Réseau d'eau pluviale
  - Chaussée, caniveau trottoir
  - Vidéo protection
  - Réseau de sonorisation
  - Mobilier urbain
  - Signalétique
- **Compétence de la CDC**
  - Assainissement
  - Eau pluviale
- **GRDF**
  - Réseau de gaz
- **ERDF**
  - Réseau électrique
- **Orange - France Télécom**
  - Réseau téléphonique

Le coût de réfection d'une rue comprenant les travaux de profilage, la création ou le renouvellement des couches de roulement, les petits ouvrages hydrauliques, la réfection des trottoirs, varie de 1 000 à 1 600 € HT le mètre linéaire suivant le matériau retenu. Pour mémoire, la distance entre chaque rue parallèle à la Dordogne est de 50 mètres (rue de la République et rue Alsace Lorraine par exemple).

Malgré la difficulté, la commune a décidé qu'elle finirait les travaux du boulevard Larégnère actuellement suspendus.

L'éclairage public est un élément important du budget communal avec pas moins de 750 points lumineux répartis sur toute la ville ; le coût global annuel (consommation + entretien) est de 81 000 €.

La commune a décidé de lancer plusieurs études pour :

- la mise en valeur de plusieurs bâtiments communaux comme l'église, les couverts, mais aussi certaines façades patrimoniales,
- la réfection de l'éclairage du pont et du jardin public,
- la mise en place d'horloges astronomiques pour mieux gérer notre éclairage.

LES BÂTIMENTS

Sainte-Foy-la-Grande, c'est aussi un patrimoine immobilier qui ne se limite pas au seul bâtiment de la mairie. La ville est propriétaire de plus de 15 000 m² de bâtiments, aux destinations très variées, qu'il faut entretenir. Parmi eux :

- 3 000 m² d'écoles (Pauline Kergomard et Paul Bert)
- 2 000 m² de salles municipales (la Brèche, Clarisse Brian-Reclus, Paul Bert)
- 1 500 m² de services techniques (ateliers, garages, serres)
- 1 600 m² dédiés au tourisme (musée, office de tourisme, halle)
- 2 000 m² pour la culture (médiathèque, cinéma)
- 2 000 m² dédiés au sport (aérodrome)
- 1 700 m² de lieux de culte
- 1 000 m² de mairie.

Environ 130 000 €, c'est le coût annuel de l'entretien de ces bâtiments qu'il nous faut chauffer, éclairer, sécuriser, nettoyer ou réparer.

La commune a déjà pris des mesures afin d'optimiser ce patrimoine comme :

- le transfert des ateliers, garages, magasins municipaux et des serres vers Pineuilh pour une meilleure utilisation,
- le regroupement des deux écoles maternelle et primaire avec la réfection totale du site de Paul Bert,
- la vente du bâtiment Pauline Kergomard à la CDC du Pays Foyen, qui deviendra le siège de la nouvelle crèche et de certaines activités administratives,
- l'octroi d'une parcelle de terrain sur le site de l'aérodrome pour faciliter la création d'une école d'ULM.

Tous les points évoqués précédemment - actuels ou futurs - ne pourraient exister sans ceux dont nous ne parlons jamais mais qui sont pourtant tout le temps présents, à savoir les **Services Techniques Municipaux**. Parce qu'une commune, ce n'est pas uniquement des rues ou des bâtiments, c'est aussi et avant tout des Femmes et des Hommes qui font notre quotidien.

LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Le centre technique municipal, ce sont 12 agents placés sous la responsabilité d'un directeur des services et de son adjoint qui, outre des missions d'urbanisme et de planification des travaux d'investissement, doivent au quotidien assurer toutes les tâches d'entretien et de maintenance qui s'articulent comme suit :

1. l'entretien de la voirie et des espaces verts assuré par 4 agents :

- production des quelques 20 000 plantes qui embellissent la bastide
- taille des haies et arbustes, tonte des pelouses, entretien des massifs
- entretien de l'aérodrome
- traitements phytosanitaires
- entretien de la voirie (petits travaux) et de la signalisation
- ramassage des encombrants
- organisation et mise en place des déviations et du panneautage
- logistique des manifestations organisées en ville

2. la propreté de la ville assurée par 3 agents :

- balayage mécanique et manuel des rues
- nettoyage du mobilier urbain
- entretien des toilettes publiques
- lutte contre les déjections animales
- lutte anti-tags

3. l'entretien des bâtiments assuré par 2 agents :

- maintenance au quotidien des bâtiments
- gestion des urgences pour tous les petits travaux
- réalisation des travaux de menuiserie, plomberie, peinture
- entretien des aires de jeux et du mobilier urbain et contrôle de leur sécurité
- participation à la logistique des manifestations

4. le nettoyage des bâtiments assuré par 3 agents :

- nettoyage quotidien de la mairie, des écoles, des salles municipales mises à disposition du public, des bâtiments culturels.

SAINTE-FOY-LA-GRANDE DEMAIN…

Les mesures d'optimisation évoquées ci-avant ne sont qu'une première étape dans le programme que nous voulons mettre en place avec le soutien de la Communauté de Communes et en cohérence avec la politique de la ville.

Le site de la Brèche

Ce site, d'une surface de 10 000m² environ, composé de bâtiments hétéroclites allant d'un cinéma à des ateliers municipaux en passant par un musée ou des bureaux administratifs, doit être réhabilité et remis aux normes.

La Communauté de Communes doit engager une étude pour transformer ce site en un véritable pôle dédié à la culture, d'où la nécessité de transférer les ateliers municipaux.

L'espace Grenouilleau

Grâce à la création d'une cuisine, la salle Clarisse Brian-Reclus deviendra la salle des fêtes de la ville, avec des possibilités de location mieux adaptées aux demandes actuelles (salles modulables).

De plus, une étude de transfert des services de la mairie vers ce site est en cours. Celui-ci a en effet l'avantage d'offrir toutes les conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet, s'il aboutit, transformera cet espace en pôle administratif.

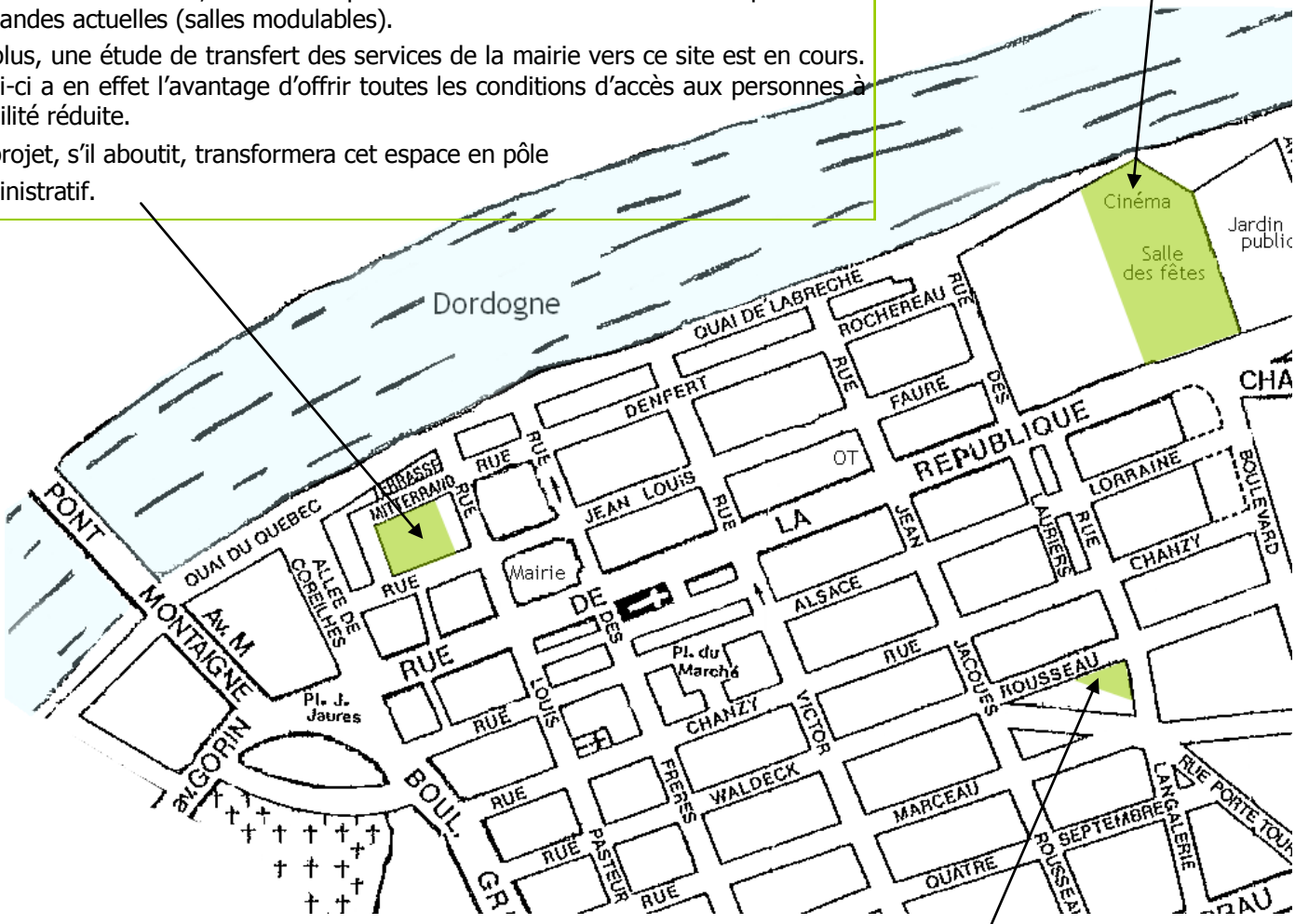

Le site de l'actuelle crèche rue Langalerie

Dès le transfert de la crèche "Tom Pouce" vers le site de Pauline Kergomard, ce bâtiment - toujours propriété de la commune - nous sera restitué et pourra être consacré à d'autres activités : salles pour les associations ? Ecole de musique ?

Tout est à l'étude : rien n'est encore définitivement décidé.

La Dordogne

Une mise en valeur de la rivière est programmée, notamment par la piétonisation estivale des quais et par l'aménagement d'espaces pouvant recevoir des structures saisonnières de restauration. Enfin, le projet d'une passerelle sur la Dordogne, au niveau du jardin public, mettrait directement en relation la bastide avec les équipements nautiques basés à Port Sainte Foy que sont la plage des Bardoulets, les tennis, les clubs d'aviron et de canoë Kayak.

Là encore, des études dans le cadre de la Politique de la Ville seront prochainement lancées.

Revitalisation, urbanisme & commerces

La Politique de la Ville est enfin lancée et même si cette dernière n'apportera que très peu de moyens financiers dans le cadre d'investissements pour la rénovation urbaine, les concertations sont maintenant en cours.

Depuis le début de notre mandat, les tentatives infructueuses de conciliation avec l'architecte des Bâtiments de France ont été nombreuses. Nous avons donc pris la décision avec le Maire et le Président de la Communauté de Communes de lancer une révision de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et sa transformation en **AVAP** (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).

Cette modification réglementaire permettra enfin de renégocier les règles applicables en matière de rénovation de l'habitat foyen, tout en préservant la qualité architecturale de notre bastide.

La préservation de l'architecture ne doit pas se faire au détriment du bien-être des habitants.

En ce qui concerne les **immeubles en péril**, véritable fléau niché au cœur de notre cité, nous sommes malheureusement toujours en attente des décrets en conseil d'État de la loi ALUR. Sans ce décret, nous n'avons pas de marge de manœuvre, de surcroît si l'on prend en compte l'état financier de la commune. Nous ne baisserons pas pour autant les bras et continuerons nos actions de fond pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

Enfin, avec la Communauté de Communes, nous souhaitons lancer une révision du **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui régit les règles d'urbanisme dans la ville. Il est aujourd'hui impossible de transformer des locaux commerciaux obsolètes en commerce. Cette impossibilité qui génère des vitrines vides et poussiéreuses est à notre sens nuisible à l'attractivité de notre ville. C'est pour ce point notamment et tant d'autres que nous nous engageons à réformer ces règles et redonner plus de souplesse aux propriétaires.

Malheureusement, le pouvoir d'achat particulièrement dégradé actuellement fait ressentir ses effets sur notre commerce foyen ; nous le savons bien. Pour autant, si nous ne pouvons que déplorer certains départs, d'autres commerces se sont implantés et régulièrement nous accompagnons des porteurs de projets qui souhaitent s'installer dans notre bastide.

Nous avons réalisé un inventaire de tous les **commerces et locaux commerciaux vacants**. Afin de pouvoir optimiser la transmission d'informations aux porteurs de projets qui souhaitent s'implanter dans notre bastide ou aux commerçants qui souhaitent s'informer (en partenariat avec la Chambre de Commerce de Libourne), chaque propriétaire de local vacant sera contacté.

Nous avons, avec le Maire et l'équipe de la commission "commerce", réalisé un point sur la **signalétique** économique. Celle-ci, en grande part obsolète, a été simplifiée dans l'attente d'une concertation avec les acteurs économiques (dans le mois à venir) : il n'était plus acceptable d'indiquer à nos visiteurs des établissements fermés depuis des années (Boule d'Or, Vieille Auberge, etc.).

Nous nous étions engagés aussi à mettre en place une **taxe incitative** pour lutter contre les locaux commerciaux vacants. Cette dernière était en place préalablement à notre arrivée, mais n'avait pas été appliquée… C'est pour cette année chose faite ! Malgré tout, nous la reverrons car elle ne nous convient pas dans sa conception, trop complexe, et ne répond pas à nos objectifs.

Nos prochains chantiers seront notamment :

- la régulation de la population de pigeons en ville,
- la résolution effective d'un premier litige concernant un bâtiment en péril,
- la requalification d'une friche commerciale d'entrée de ville,
- l'accompagnement d'une école d'ULM,
- etc.

Revitalisation, urbanisme & commerces *(suite)*

En ce qui concerne **la foire et les marchés**, nous sommes actuellement, avec la commission "foires et marchés", en cours de renégociation du contrat qui nous lie avec la société de gestion.

Nous avons décidé d'abandonner la foire, comme vous avez pu le remarquer. Cette décision n'a pas été prise de gaité de cœur, mais nous nous étions engagés à modifier cet événement avec un cahier des charges précis (thématique et décalage le week-end afin de pouvoir attirer les familles). Si en novembre, nous avions pris un certain retard dans l'organisation, celle de mars ne comptait (fin février) que six exposants potentiels proposés par notre concessionnaire de cette foire. Il n'était pas question de maintenir un tel événement avec si peu de participants, cela ne fait que contribuer à dégrader l'image de cette manifestation et de la ville.

Sécurité & Proximité

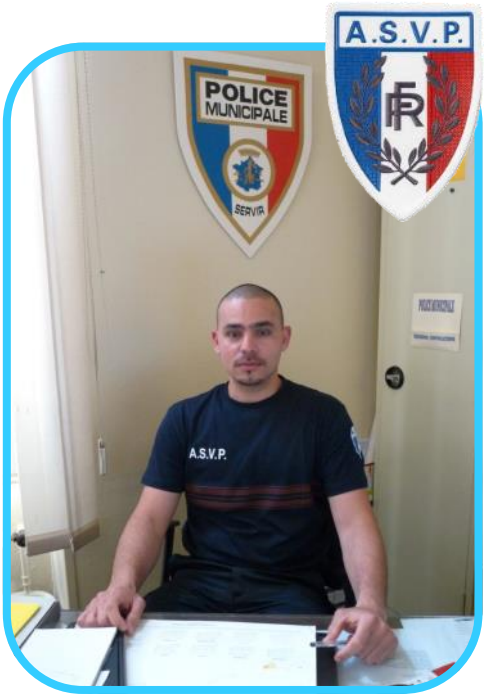

Notre police municipale a vu son effectif augmenter d'un **Agent de Surveillance de la Voie Publique** (ASVP). Il prend en charge :

- la verbalisation des infractions concernant l'arrêt et le stationnement des véhicules, sauf l'arrêt et le stationnement dangereux,
- la verbalisation des infractions pour défaut d'apposition de certificat d'assurance sur les véhicules,
- la constatation par procès-verbaux des contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics (dépôt sauvage d'ordures, entre autres).

L'ASVP peut aussi lutter contre les infractions dans plusieurs domaines tels que la publicité, le bruit, l'urbanisme.

Une convention entre Pineuilh et Sainte-Foy-la-Grande va être signée afin de mutualiser nos polices municipales (Pineuilh a recruté un deuxième agent). Lors de certaines manifestations dans l'une ou l'autre des communes, ces cinq agents pourront travailler ensemble afin de renforcer l'effectif et ainsi assurer les pouvoirs des maires sur les deux communes.

Stationnement

Ce sujet a besoin d'être étudié soigneusement. La zone bleue, désactivée pour le moment, ne fait pas l'unanimité. Dans le cadre de la Politique de la Ville, le stationnement et la signalétique sont l'un des projets qui est à l'étude et pour lequel nous pouvons obtenir aide et subvention. De ce fait, nous sommes en attente des résultats des diagnostics avant de mettre en place, en concertation avec les commerçants, une politique de stationnement cohérente.

Salubrité publique

Un arrêté municipal a été pris concernant l'hygiène et la salubrité**.** Il rappelle entre autres l'interdiction d'étendre du linge et de secouer tout objet (paillasson, tapis…) par les fenêtres donnant sur les voies publiques. Il est également proscrit de cracher, d'uriner et d'abandonner sur les voies publiques tout objet susceptible de nuire à la salubrité. De plus, les propriétaires et locataires doivent tenir propre et balayer les trottoirs devant leurs maison et boutique. Le non-respect de l'ensemble de ces prescriptions fait l'objet d'un procès-verbal et est sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 2ème classe soit 150 €.

Depuis un an, la municipalité a procédé à 5 rappels à l'ordre, procédures officielles signalées au Procureur de la République. Cette procédure est dans un premier temps sans sanction. Si elle n'est pas suivie d'effet et qu'un nouvel incident survienne, le Procureur est averti directement et prononce alors une sanction.

Habitat

L'habitat indigne et le mal logement recouvrent l'ensemble des locaux présentant des désordres pouvant porter atteinte à la santé et/ou à la sécurité des occupants.

Les principaux critères

- *Atteinte à la santé*
  - humidité et aération insuffisante du logement
  - absence ou chauffage insuffisant
  - approvisionnement en eau potable non conforme
  - évacuation des eaux usées défaillante
  - luminosité, surface habitable et volumes insuffisants des pièces de vie
  - présence de plomb ou d'amiante.
- *Atteinte à la sécurité*
  - installation de gaz dangereuse
  - installation électrique dangereuse
  - fonctionnement défectueux des équipements communs des immeubles collectifs
  - immeuble ou partie d'immeuble menaçant de s'effondrer.

Le traitement

L'**habitat indigne** relève de procédures de police administratives du maire ou du préfet. En cas d'infraction au règlement sanitaire départemental, le maire adresse une mise en demeure au propriétaire. En cas de péril, le maire prend un arrêté de péril. En cas d'insalubrité avéré, le préfet prend un arrêté d'insalubrité.

Le **mal logement** relève de procédures de police administratives du maire ou d'obligations législatives ou réglementaires de droit privé.

Le **Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et le Mal Logement** (PDLHIML33) réunit l'ensemble des acteurs luttant contre l'habitat indigne et le mal logement en Gironde :

- il centralise les plaintes et les signalements,
- il coordonne l'ensemble des acteurs (maires, ARS, CAF, MSA, ADIL...),
- il assiste les communes dans la mise en œuvre des polices du maire,
- il conseille et oriente les propriétaires pour la réalisation des travaux nécessaires à la suppression des désordres,
- il engage toute action nécessaire pour lutter contre l'habitat indigne et le mal logement en Gironde.

Vous êtes :

- *Propriétaire*

Vous voulez réaliser des travaux pour réhabiliter le logement que vous louez ou des travaux d'amélioration du logement que vous occupez.

- *Locataire*

Vous constatez des désordres pouvant porter atteinte à votre santé ou à votre sécurité.

- *Elu, acteur de terrain, pompier, association, aide à domicile, acteur social, artisan, intervenant à domicile*

Vous avez connaissance d'un logement présentant des désordres pouvant porter atteinte à la santé ou à la sécurité des occupants.

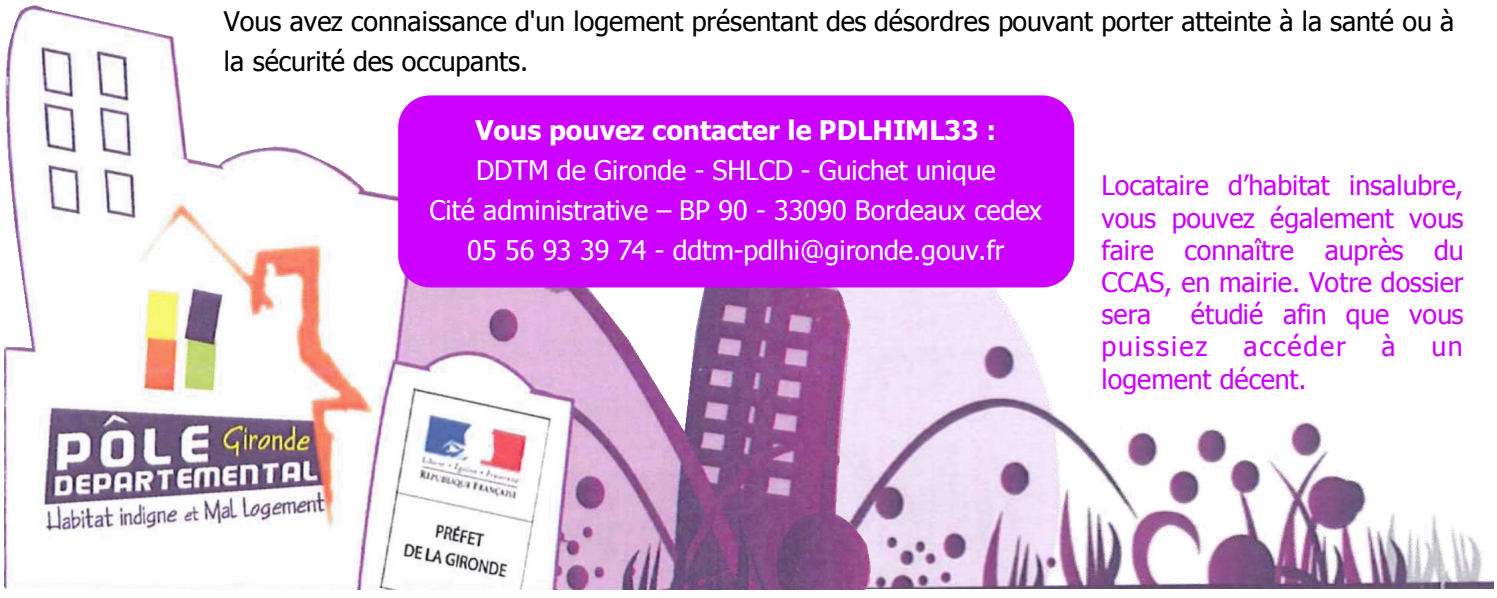

Vous pouvez contacter le PDLHIML33 :
DDTM de Gironde - SHLCD - Guichet unique
Cité administrative – BP 90 - 33090 Bordeaux cedex
05 56 93 39 74 - ddtm-pdlhi@gironde.gouv.fr

Locataire d'habitat insalubre, vous pouvez également vous faire connaître auprès du CCAS, en mairie. Votre dossier sera étudié afin que vous puissiez accéder à un logement décent.

Sports

Loisirs estivaux

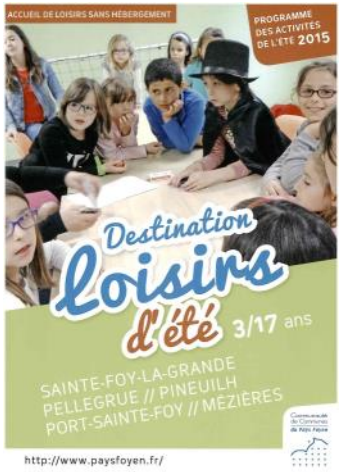

La Communauté de Communes du Pays Foyen a mis en place, pour la période estivale, un large programme d'animations destinées aux enfants de 3 à 17 ans. Ces jeunes pourront ainsi profiter de sorties diverses à l'océan et à la montagne ou encore à des festivals de spectacles de rue. Ils auront également la possibilité de choisir des activités thématiques tels que le recyclage, la préhistoire, le jardinage… Outre les visites, les stages, les mini-séjours et autres activités manuelles et artistiques, les structures enfance-jeunesse proposent une quantité d'animations sportives parmi lesquelles les sports d'adresse, les sports collectifs, les sports d'extérieur et de pleine nature, les sports individuels et même un camp sportif au Pays Basque.

CAP33

L'opération CAP33 est également organisée par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde. Elle s'adresse aux familles et aux individuels de plus de 15 ans et se déroule sur la plage surveillée des Bardoulets à Port Sainte Foy et Ponchapt, en milieu naturel, du mardi au dimanche de 13 h 45 à 19 h.

Les intéressés profiteront de découvertes gratuites ou de stages d'approfondissement dans de larges domaines : fitness, aquagym, jeux aquatiques, sandball, aviron, beach volley, stand up paddle, zumba, tir à l'arc, boxe, water polo, bmx, hockey sur gazon...

Sont enfin proposées 13 séances d'apprentissage à la nage, pour les enfants de 6 à 12 ans, sur inscription.

La baignade

✳ Assurez-vous de votre niveau de pratique. Pour vous et vos enfants, apprenez à nager avec un maître-nageur sauveteur le plus tôt possible.

✳ Choisissez les zones de baignade surveillées. Informez-vous sur les conditions de baignade : nature des vagues, courants, marées, dangers naturels, etc.

✳ Consultez régulièrement les bulletins météo.

✳ Respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs.

✳ S'ils ne savent pas nager, équipez vos enfants de brassards adaptés à leur taille, leur poids et leur âge dès qu'ils sont à proximité de l'eau. Méfiez-vous des autres articles flottants (matelas, bateaux pneumatiques, bouées…) : ils ne protègent pas de la noyade.

✳ Restez toujours avec vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau. Restez attentifs en permanence, même si vos enfants sont équipés de brassards et même si la zone est surveillée. Baignez-vous en même temps qu'eux.

✳ Tenez compte de votre forme physique. Si vous ressentez le moindre trouble, ne vous baignez pas.

✳ Prévenez vos proches lorsque vous allez pratiquer une activité nautique.

✳ Souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine. Pratiquez toujours votre activité dans les zones autorisées.

✳ Evitez tout comportement à risque. Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.

✳ Ne vous exposez pas excessivement au soleil avant la baignade. Rentrez progressivement dans l'eau, particulièrement lorsque l'eau est froide et que vous vous êtes exposé(e) au soleil.

En cas de danger imprévu

✳ Ne luttez pas contre le courant et les vagues pour ne pas vous épuiser.

✳ Si vous êtes fatigué(e), allongez-vous sur le dos pour vous reposer. Vos voies respiratoires sont alors dégagées : vous pouvez respirer normalement et appeler de l'aide.

Animations & vie associative

6ème carnaval en Pays Foyen

Le Maire et son Conseil Municipal remercient les résidents de la RPA, ainsi que l'ensemble des associations et professionnels, pour leur contribution à l'occasion de cet événement intercommunal. Le défilé des chars et de la Foyennette ont séduit un public nombreux le 15 mars dernier.

Fête de la musique

Les musiciens investiront les rues de la bastide et en particulier la place de la mairie, le vendredi 19 juin 2015. Notez l'animation du début de soirée par les différentes formations de l'Atelier 104, par les associations Planète Country, Couleurs Sevillanas et le studio Tendance Danse, qui réunissent petits et grands. Puis, la ville accueillera le jeune groupe rock Wazloq, Maragane pour un concert-bal folk, Mr Hat finaliste du tremplin régional de musiques actuelles Aquil'Tour et le groupe de hip hop O'Styl, qui sort son nouvel album début juin (dispositif des Scènes d'été en Gironde). Et bien sûr, des concerts sont aussi organisés dans les bars.

Journées Rouges & Noires

Le Stade Foyen Rugby organise sa grande fête les vendredi 19 et samedi 20 juin 2015, principalement au jardin public. Ne manquez pas ces animations ouvertes à tout public et venez vous exercer à la pratique du rugby sur sable ! Des dégustations de vins et des repas sont également proposés.

Informations aux associations

Pour rappel, notez que l'**affichage sauvage** est interdit et par conséquent passible d'une amende. Pour vous aider dans la promotion de vos diverses manifestations, la commune peut installer vos affiches sur ses 10 panneaux réservés et diffuser une annonce sur son site Internet et son panneau lumineux, sur demande, tant que votre événement a lieu dans la bastide. A défaut, deux panneaux sont officiellement réservés à l'affichage associatif : l'un se situe sur le parking de la salle des fêtes face au Trésor Public, l'autre est à l'angle du cimetière près de l'ancien Super U.

Par ailleurs, pensez à communiquer au service animation tout **changement au sein de votre association** : statuts, bureau, siège social… La mairie pourra ainsi mieux relayer l'information relative à vos activités aux administrés qui en font régulièrement la demande.

Enfin, notez que la Communauté de Communes du Pays Foyen organise le forum des associations **"Assos en fête"** le samedi 12 septembre 2015 au complexe sportif de Mézières. Pour participer et ainsi faire connaître vos activités et programmes de l'année, inscrivez-vous au 05 24 24 15 03.

Social

Le service civique par l'association UnisCité

Douze jeunes entre 16 et 25 ans, quel que soit leur parcours, consacrent une étape de leur vie à la solidarité (durée de 6 à 9 mois), à Sainte-Foy-la-Grande. Leur recrutement s'est effectué uniquement sur leurs motivations.

Les missions de cette équipe concernent :

➔ la convivialité, le service intergénérationnel (visites à des personnes âgées isolées),

➔ l'environnement, le développement durable,

➔ la citoyenneté, le lien social,

➔ l'apprentissage du numérique et de l'informatique tout public, les mardis et mercredis matin à la médiathèque de Sainte-Foy-la-Grande.

Scolarité

A la rentrée scolaire 2016-2017, les écoles maternelle et élémentaire seront regroupées dans l'enceinte restructurée de l'établissement Paul Bert.

L'école Pauline Kergomard accueillera la crèche "Tom Pouce", dont les locaux ne répondent plus aux normes. Cela permettra de garder ce service sur la commune de Sainte-Foy-la-Grande.

Tourisme

Accueil mobile de l'Office de Tourisme sur le marché foyen

Un Office de Tourisme est avant tout un "artisan local" de l'accueil qui a pour mission de recevoir les visiteurs dans ses locaux, mais aussi sur l'ensemble de son territoire. Il doit imaginer l'accueil pour diverses clientèles (habitants, touristes, excursionnistes).

C'est ainsi que l'Office de Tourisme du Pays Foyen a mis en place, depuis le 2 mai dernier, un accueil mobile sur le marché de Sainte-Foy-la-Grande, qui sera présent tous les samedis de l'été. Le stand est visible sur le parvis de la mairie avec un vélo à assistance électrique afin de promouvoir le territoire et les possibilités de le découvrir (vélo, bateau, pied).

Un conseiller en séjour sera disponible sur place le temps du marché pour présenter les richesses du bassin de vie, répondre aux questions des visiteurs et proposer les principales brochures telles que les guides touristiques du Pays Foyen ou les cartes touristiques (sites de découverte, randonnée, arrêt chez les producteurs).

Prévention

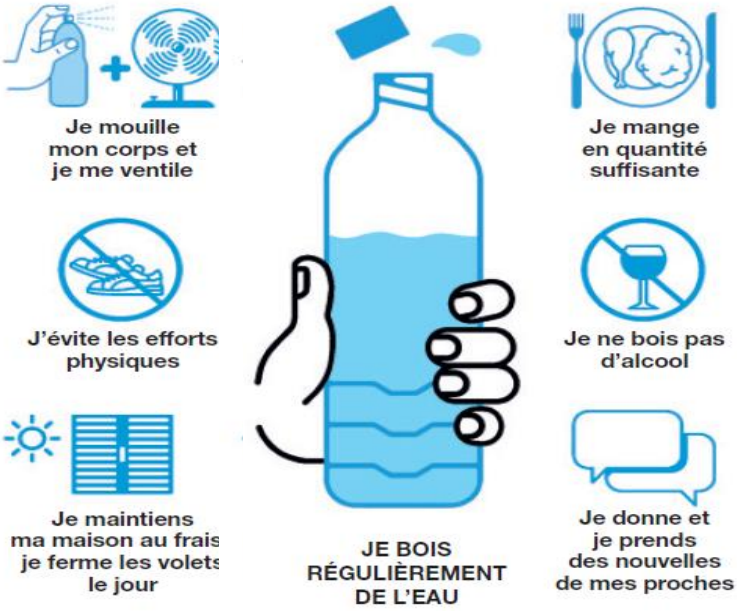

La canicule

Il y a danger pour la santé si :

- il fait très chaud,
- la température ne descend pas ou peu la nuit,
- cela dure 3 jours ou plus.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS : 05 57 46 10 84) et/ou du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS : 05 57 46 58 67). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Le moustique tigre

Il est implanté dans plusieurs départements dont la Gironde depuis l'été 2012 et fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut être vecteur de la dengue et du chikungunya. (Le moustique tigre n'est pas porteur de ces virus mais peut les transmettre s'il a piqué, au préalable, une personne déjà infectée.)

Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, pensons à adopter les bons gestes de prévention :

◗ Éviter sa prolifération :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner
- Couvrir les réservoirs d'eau avec un tissu, ainsi que les piscines hors d'usage.
- Entretenir ses sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques

◗ Éviter de se faire piquer :

- Appliquer sur la peau des produits anti-moustiques, surtout en journée.
- Porter des vêtements couvrants et amples.

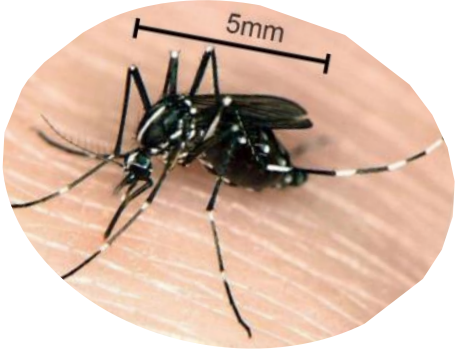

www.ars.aquitaine.sante.fr

Agenda

JUIN

Vendredi 12 au jeudi 18 juin : Exposition de peintures par l'Atelier Garance

Samedi 13 juin : Conférence sur les dangers d'Internet - Médiathèque 05 57 46 29 70

Samedi 13 juin : Kermesse du Centre Hospitalier - 06 87 31 59 91

Samedi 13 juin : "Et si on dansait" : initiation aux danses de salon et aux danses traditionnelles - 05 57 46 03 09

Dimanche 14 juin : L'Atelier 104 fête ses 30 ans - Atelier 104 05 57 46 32 24

Mardi 16 au samedi 20 juin : Grande vente de livres d'occasion - Médiathèque 05 57 46 29 70

Mercredi 17 juin : Lecture à voix haute "J'écoute un livre" - Service animation 05 57 46 10 84

Jeudi 18 juin : Conférence débat "La fin de vie en question"- Eglise Protestante Unie du Pays Foyen 05 57 46 03 64

Vendredi 19 juin : "Concert emballant ou bal déconcertant" par le Zanzibar trio - L'Ebénisterie 06 42 44 02 69

Vendredi 19 juin : FÊTE DE LA MUSIQUE - Service animation 05 57 46 10 84

Vendredi 19 & samedi 20 juin : JOURNÉES ROUGES ET NOIRES - Stade Foyen Rugby 05 57 46 41 50

Vendredi 19 au lundi 22 juin : "Et si on dansait" : exposition autour du bal (textes, travaux plastiques de lycéens, montage photos) - 05 57 46 03 09

Mardi 23 au mardi 30 juin : Exposition par le Cercle des Amis d'Art

Dimanche 28 juin : Brocante/vide-greniers "Les puces de la bastide" - Cœur de Bastide 06 73 78 24 15

JUILLET

Jeudi 2 juillet : Soirée jeux & musique - CDC 05 24 24 15 01

Vendredi 3 juillet : Repas des villages sur le pont Montaigne - Service Animation 05 57 46 10 84

Vendredi 3 au dimanche 5 juillet : Week-end des églises

Mercredi 8 au dimanche 12 juillet : Festival "Les Reclusiennes" - Cœur de Bastide 06 73 78 24 15

Lundi 13 au dimanche 19 juillet : Exposition "Les botanistes-explorateurs autour du Monde" - Groupe Naturaliste de Guyenne 05 57 46 10 76

Mardi 14 juillet : Festivités républicaines

Samedi 18 juillet : Concert de fin de stage - ProMusica 05 57 46 17 53

Jeudi 23 juillet : Concert choral dans le cadre du festival "Les Musitinéraires en Pays Foyen" - Rencontres Musicales 05 57 46 17 53

Jeudi 23 juillet : "Cuisine du Monde"

Samedi 25 juillet : Animation théâtralisée dans le cadre du festival "Les Musitinéraires en Pays Foyen" - Rencontres Musicales 05 57 46 17 53

Dimanche 26 juillet : Brocante/vide-greniers "Les puces de la bastide" - Cœur de Bastide 06 73 78 24 15

Jeudi 30 juillet : Marché de Producteurs de Pays - Service Animation 05 57 46 10 84

AOÛT

Dimanche 2 août : "Sainte-Foy fête la Dordogne" - Office de Tourisme 05 57 46 03 00

Jeudi 6 août : Marché de Producteurs de Pays - Service Animation 05 57 46 10 84

Jeudi 13 août : Marché de Producteurs de Pays - Service Animation 05 57 46 10 84

Vendredi 14 au jeudi 20 août : Exposition de peintures - Gérard Debuschère

Mardi 18 août : Cinéma de plein air - Cinéma La Brèche 05 57 46 00 43

Jeudi 20 août : Marché de Producteurs de Pays - Service Animation 05 57 46 10 84

Samedi 22 au dimanche 30 août : Franco-british week - Club des Entreprises du Pays Foyen

Dimanche 23 août : Brocante/vide-greniers "Les puces de la bastide" - Cœur de Bastide 06 73 78 24 15

Jeudi 27 août : Marché de Producteurs de Pays - Service Animation 05 57 46 10 84

Jeudi 3 septembre : Marché de Producteurs de Pays - Service Animation 05 57 46 10 84